

Lundi 06/11/2017 à 11h35 - Mis à jour à 11h38  
Faits Divers - Justice | Marseille,Édition Marseille


# Les Lauriers, révélateur des trafics de drogue à Marseille

900 clients et 122 000€ de vente par jour. La première semaine du procès a déjà livré des enseignements majeurs sur le phénomène

Par Denis Trossero

## FAITS DIVERS

- 12:31 Marseille : la boutique Emmaüs du boulevard National dévastée par un incendie criminel
- 11:58 Menaces contre le Français porteur du coronavirus en Mongolie
- 11:32 **Sécurité routière : le nombre de morts sur les routes en baisse de 12,6% en février**
- 09:50 Peypin : un appel à témoins lancé après l'agression d'une jeune fille
- 09:02 Vaucluse : 5 hommes interpellés pour enlèvement et séquestration
- 08:38 **Marseille : deux jeunes de 20 et 21 ans tués par balles cette nuit**
- 11/03 Var : un mort sur un chantier d'installation éolienne
- 11/03 Fin du procès des époux Fillon, jugement le 29 juin

 Plus de brèves



La première semaine de procès et la procédure ont mis à nu les rouages du trafic de la cité des Lauriers.

PHOTO D.T.



On en savait déjà beaucoup sur le phénomène trafic de drogue, ses aspects lucratifs et son ordonnancement général, mais une semaine de procès des Lauriers, cette cité du 13e

## Journal en ligne



Votre journal numérique disponible sur tous vos supports.

LIRE L'ÉDITION EN LIGNE

arrondissement, a livré une série de nouveaux enseignements majeurs.

D'abord que cette affaire de stupéfiants est hors normes. Le record du chiffre d'affaires quotidien, jusque-là détenu par la cité La Castellane (16e) dans un autre dossier, a été battu, puisque, si l'on en croit le procureur Sophie Couillaud, une journée de "deal" aurait permis aux trafiquants de rassembler jusqu'à 122 000 €. Avec 900 clients quotidiens, ce n'est pas tout à fait une surprise. C'est ce qu'attestent en tout cas les feuilles de comptes saisies sur place par les enquêteurs.

**Et aussi** Fin de cavale pour le parrain Gérald Campanella, arrêté en Provence

L'autre enseignement est la structuration même du trafic : avec des guetteurs, des "nourrices", chargées de stocker drogue et argent, des revendeurs, des "superviseurs", des gérants du point de vente, un gardien de nuit, un "état-major"- ce sont les trafiquants eux-mêmes qui emploient le mot dans une écoute - et des "chefs". Le réseau était si organisé que les guetteurs qui se déplaçaient à scooter et qui étaient au plus près des "charbonneurs" étaient mieux payés que les autres. Il y a même des petites mains du trafic qui se chargent de réserver les pizzas pour les protagonistes, d'autres qui appellent le taxi et l'un d'eux qui sert de "soutien logistique" en louant des voitures.

Confrontés aux éléments objectifs du dossier, la plupart des mis en cause n'ont eu d'autre choix cette semaine que de reconnaître les faits, tout en les minimisant. Et en se gardant, bien évidemment, de montrer du doigt la fratrie Ahamada, présentée comme au sommet de la pyramide. La "loi du silence" est omniprésente, à plus forte raison quand le spectre des règlements de comptes se fait jour.

Plus étonnante encore est la solidarité mise à nu. En effet, on a appris que les mis en cause n'hésitaient pas à rendre régulièrement visite à la mère d'un des leurs, tué dès 2008 dans la guerre qui s'annonçait entre le "clan des Blacks" et celui "des Gitans", et qui aurait depuis cette date fait près de 30 morts. Une solidarité qui se manifeste par la remise de sommes d'argent régulières à celle-ci. Une manière d'indemnisation aux allures d'"accident du travail", persiflent les enquêteurs... La solidarité va même au-delà, puisque la juge Céline Chiusa a mis au jour des envois de mandats cash parfois destinés à permettre à ceux qui sont détenus de franchir le cap.

**Et aussi** Marseille : l'enquête sur les superviseurs continue

La lecture du dossier n'est toutefois pas identique, selon que l'on se trouve côté magistrats et côté avocats, ce qui a parfois causé cette semaine quelques tiraillements et haussements de ton entre le tribunal et la défense.

Le menu est désormais connu : le tribunal achèvera aujourd'hui l'audition des principaux mis en cause. Il poursuivra les débats avec l'interrogatoire des quatre frères Ahamada. Deux sont libres, deux sont détenus. Le réquisitoire du procureur Sophie Couillaud, prévu sur plusieurs heures, est attendu demain. Les avocats plaideront ensuite de mercredi à vendredi. Le jugement pourrait être mis en délibéré, le cas des 27 prévenus devant être passé au crible dans le détail.



## Newsletter Fait divers

Recevez chaque semaine toute l'actualité sur les Faits divers

Votre e-mail

S'inscrire

Votre actu

Groupe La Provence

La Provence Médias

La Provence Imprimerie

CNEWS Matin Provence

Contacts

CGV

CGU

Mentions légales

Politique de confidentialité

Restez connecté



iOS



Android



Facebook



Twitter



Dailymotion

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©LaProvence



